

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2019**  
**Séance n° 11/2019**

**Présents** : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BEURRIER Jean-Michel, BAJARD Marie-Noëlle, THEVENOUX Jocelyne, CATHELAND Germaine, FERON William, BOURLIERE Claudine, MATICHARD Franck, AUNOS Daniel, DUMAS Mickaël

**Absent** : LIVET Julien,

**Secrétaire de Séance** : Mickaël DUMAS

**Date de la convocation** : 18/10/2019

**INTERCOMMUNALITE**

- 1- **Projet éolien** : Mme le Maire apporte des précisions sur les projets éoliens actuellement en cours sur les communes des Noés et d'Urbise. Les enquêtes publiques respectives devraient démarrer en 2020 pour une exploitation des sites prévue en 2022.
- 2- **Gestion des eaux pluviales** :  
Mme Déplace a participé à 2 réunions sur ce thème. Il en ressort que la Roannaise de l'eau est très innovante dans ce projet.  
Ainsi, chaque nouvelle construction a l'obligation de traiter les eaux pluviales sur place. Les propriétaires d'anciennes constructions peuvent bénéficier d'un accompagnement pour mettre en place un système de récupération des eaux pluviales.  
Des informations sont disponibles sur le logiciel PARAPLUIE (<https://www.roannaise-de-leau.fr/competences/eaux-pluviales/>) rubrique « boîte à outils pour gérer les eaux pluviales »
- 3- **Extension des consignes de tri** : le projet extension des consignes de tri s'inscrit dans les objectifs généraux de la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte qui impose une réduction de 50% des déchets enfouis à l'échéance 2025. Les consignes de tri seront étendues à l'ensemble des emballages plastiques à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La signalétique des points de tri va être modernisée et changée.
- 4- **Protection des données** : convention définitive  
Mme le Maire rappelle que cette convention a pour objet de constituer un service commun Délégué à la Protection des Données (DPO). Ce service commun est porté par Roannais Agglomération dans une démarche de mutualisation consistant à optimiser les moyens humains de l'agglomération et de la collectivité. Le coût est de 0.98€ par habitant, par an.  
Le conseil approuve à l'unanimité
- 5- **Statuts** : mise en conformité des statuts avec la loi Notre  
La Loi Notre prévoit le transfert des compétences « eau », « assainissement » et « gestion des eaux pluviales urbaines » au profit des communautés d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.  
Ainsi, le Conseil communautaire a adopté une révision des compétences suivantes :
  - Aménagement de l'espace communautaire
  - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
  - Accueil des gens du voyageLe conseil approuve à l'unanimité la mise en conformité des statuts

**BATIMENTS**

- 6- **Guillermier** : le démarrage des travaux et la signature des marchés auront lieu le lundi 28 octobre 2019. Les réunions de chantier auront lieu le mercredi matin tous les 15 jours
- 7- **Cure et dojo** :  
Le diocèse n'a pas souhaité renouveler le bail de location de la cure, n'ayant plus l'utilité de ce bâtiment. La paroisse s'engage à débarrasser les meubles restant avant le 31 décembre 2019.  
Le dojo : le diocèse a renouvelé son souhait de vendre le bâtiment. En 2015 le bâtiment a été estimé à 36000 € par le domaine et une proposition à 15000€ a été formulée par la collectivité, qui n'a pas eu de réponse de la part de l'association diocésaine. L'estimation n'étant valable qu'un an, le conseil souhaite formuler une nouvelle demande d'estimation.
- 8- **Monument aux Morts** : Gaëlle Giralt travaille actuellement sur les médaillons sur place ou dans son atelier (salle des jeunes). La pierre a été nettoyée. La prochaine réunion de chantier aura lieu le jeudi 31 octobre à 14h30. L'échafaudage sera enlevé au cours de la dernière semaine d'octobre.

L'éclairage actuel comprenant 3 projecteurs ne fonctionne plus. A notre demande le SIEL a établi un devis avec 4 projecteurs leds pour un montant de 5 321€ HT avec un reste à charge pour la commune de 3777€. Le conseil accepte à l'unanimité

#### 9- Logements ancienne école

- Logement rez de chaussée gauche : Mme le Maire expose les devis réalisés par les artisans :

##### SOL :

- ST MACLOU : 4 315.19 € TTC
- MENIS : 2 980.49 € TTC

##### MENUISERIE :

- CARRIE Stéphane : 1 519.86€ TTC
- LAURAND Xavier : 1 729.20 € TTC

##### SALLE DE BAIN

- MENIS : 1 566.07 € TTC

##### ELECTRICITE/CHAUFFAGE :

- BAILLY Jean Luc : 4 240.72 € TTC
- DUPUY Bruno : 5 441.23 € TTC

##### PLOMBERIE :

- DUPUY Bruno: 829.74 € TTC

##### PLATRIERIE :

- MENIS : 4 836.28 € TTC
- SYBELIN Loïc : 4 671.98 € TTC

Mme Le Maire propose de retenir les entreprises suivantes : MENIS pour le sol, la plâtrerie et la salle de bain, CARRIE Stéphane pour la menuiserie, BAILLY Jean Luc pour l'électricité, Dupuy Bruno pour la plomberie.

La société IPF Jobs qui louait l'appartement a énoncé son intention de prendre en charge la remise en état de l'appartement. Ainsi, la commune doit établir une convention avec la société, en mentionnant les travaux à réaliser.

Toutefois, le sol étant usé et sale mais non dégradé par les anciens occupants, M. Dumas évoque le fait que la remise en état du sol reste à la charge de la commune. Le coût de rafraîchissement de la salle de bains sera supporté par la commune pour les mêmes raisons. La majorité des conseillers est favorable à cette proposition. Néanmoins, Mme Déplace a convenu avec la société de l'indemnisation de la commune pour le déménagement de l'appartement qui a été réalisé par les employés.

Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention relative à la facturation des travaux et à la demande d'indemnisation.

- Logement rez de chaussée droit : suite à des dépenses importantes d'électricité, Mme Gallant demande le renouvellement de ses convecteurs de salle à manger. Selon le devis établi pour l'autre logement : tarif de 2 convecteurs : 835€

Dès réception des devis une demande d'aides dans le cadre du Plan Local de l'Habitat sera réalisée.

#### 10- Ancien dépôt : pas de réponse des consors Mercier

#### 11- Bar restaurant :

Mme le Maire informe le conseil que 4 couples ont visité le bar restaurant, 3 d'entre eux ont confirmé leur candidature.

#### 12- Divers

M. Jeneste informe les conseillers qu'il y a eu une fuite dans l'appartement de Mme De Ridder : Bruno Dupuy est intervenu pour réparer le toit avec la nacelle. L'état général du toit laisse apparaître que des travaux seront à envisager.

### VOIRIE

13- **Voirie forestière** : M. Jeneste annonce que le chantier démarrera début novembre

14- **Cimetière** : les employés communaux ont nettoyé, du sablon sera mis dans les grandes allées

15- **Mur mitoyen M. Nebout et commune** : M. Jeneste a fixé un rendez-vous avec un maçon mercredi 30 octobre afin d'établir un devis

16- **Voirie** : les travaux sont terminés. Pour les travaux de voirie de 2020, M. Descombe viendra sur place le 5 novembre

## ECOLE SPORT LOISIRS

- 17- Bibliothèque : compte rendu AG** la fréquentation est stable. L'ouverture le mercredi après-midi se révèle positive.  
Projets : dictée
- 18- Culture bilan spectacle Les Farfadets:** 40 entrées payantes, recette buvette 45€  
La participation est décevante pour un spectacle de haute qualité.  
Le 16 novembre : Chorale Melay singers : environ 50 choristes seront présents
- 19- Bulletin municipal :** les thèmes retenus seraient : le marché, d'anciennes photos de l'école de st martin, les nouveaux commerçants
- 20- Ecole :** Les enseignants ont trié les livres de la bibliothèque et souhaiteraient que des bibliothèques soient installées afin de mettre en valeur les livres achetés récemment.  
Le conseil accepte à l'unanimité l'achat des 2 bibliothèques

## QUESTIONS DIVERSES

- 21- Droit de préemption :** le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur la parcelle suivante:
- AB 870 impasse de la Loire

**Séance levée à 22h00**